



## Questions & Réponses

Titre: Services d'agence de recouvrement	
Numéro de Sollicitation: ISED-208460	Date: 14 novembre, 2023

NO	Questions	Réponses
1	<p>En ce qui concerne les exigences pour RTC2, nous avons une vaste expérience avec les dossiers de 25,000 \$ et plus et fournissons actuellement des recouvrements aux 5 banques canadiennes de l'annexe 1 ainsi qu'à un certain nombre d'autres sociétés financières et d'assurance. Cependant, nous n'avons qu'un seul client du gouvernement fédéral (SCHL). De plus, nous avons plusieurs clients gouvernementaux provinciaux et municipaux tels que la TSSA, le gouvernement de la Saskatchewan, les villes de Toronto, Regina et Vancouver.</p> <p>Nous considérerez-vous toujours, ou sommes-nous disqualifiés parce que nous n'avons pas le minimum de 3 clients du gouvernement fédéral ?</p>	<p>Vous ne serez pas disqualifié car RTC2 n'est pas un critère obligatoire. Pour la section Critères techniques cotés, vous devez atteindre le total minimum de points.</p>
2	<p>J'ai une question concernant la section 4.5, critères techniques cotés RTC2.</p> <p>Cette exigence de questions concerne l'expérience en matière de collecte de comptes fédéraux (minimum 3) au cours des 10 dernières années. La majorité des collections fédérales sont effectuées dans le cadre d'un contrat étendu pour plusieurs ministères du gouvernement du Canada. Ce contrat</p>	<p>Le critère technique RTC2 n'est pas une exigence obligatoire dans cette démarche. Ce critère donnera simplement plus de points aux entreprises qui ont de l'expérience dans la mise en œuvre de contrats au sein du gouvernement fédéral.</p>



	<p>est détenu par une seule agence depuis de nombreuses années. Ma question est la suivante : cette question n'élimine-t-elle pas la plupart des soumissionnaires potentiels, car ils ne seraient pas admissibles à cela sur la base des contrats de collecte disponibles avec le gouvernement fédéral ?</p> <p>Nous sommes habilités par le programme de sécurité des contrats avec une autorisation de site protégé A/B pour une offre à commandes avec le Service des poursuites pénales du Canada et nous ne serions pas non plus en mesure de répondre à cette question. Existe-t-il une possibilité de réviser les questions pour inclure des expériences non spécifiques aux contrats de collecte fédéraux ?</p>	
3	<p>Notre compréhension pour RTC2 est que les soumissionnaires doivent démontrer une expérience dans la direction et la réalisation de dossiers de recouvrement. Le Canada peut-il confirmer que les cinq références de cas de recouvrement requises peuvent provenir du même client ?</p>	<p>Oui, les références des cas peuvent provenir du même client.</p>
4	<p>RTC2 – Pour RTC2, le Canada accepterait-il des références de projet qui démontrent une expérience des soumissionnaires dans la direction et la réalisation de dossiers de recouvrement pour tout client du secteur public ou institution financière au Canada ?</p>	<p>Pour le critère RTC2, les points seront attribués liés à l'expérience au sein des secteurs publics. Cependant, si vous en avez moins de 5, vous pouvez noter votre expérience auprès d'une institution financière et nous l'examinerons avec certitude. Il est préférable de décrire toute l'expérience et elle sera certainement prise en considération.</p>
5	<p>Le Canada peut-il confirmer si la même expérience de projet peut être utilisée pour RTC1 et RTC2 ?</p>	<p>Oui</p>